



ORDONNANCE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Attendu que des travaux de raclage-pose ont été programmées par le SPW DGO1 District de Moha, Route de Strée (RN66), de la BK 7.210 à BK 7.680, sur 3 jours entre le 21 et le 23 mai 2025 ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes mesures de police dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique ;

Vu la demande formulée par l'entreprise SACE pour le compte du SPW DGO1 (04/220.25.07) ;

Vu l'accord du SPW gestionnaire de la RN66 ;

Vu l'urgence ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et plus précisément son article 134 ainsi que le Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et son article L-1113-1 et L-1123-29 ;

ARRÊTE :

Article 1 : Une signalisation de chantiers de 3^{ème} catégorie (R2.3 (tri)) sera d'application du 21 au 23 mai 2025, entre 6h30 et 17h00, RN66 Route de Strée, de BK 7.210 (proche du Proxi Delhaize) à la BK 7.680 (proche de l'école Saint-Louis Strée), en raison de travaux de raclage-pose pour le compte du SPW DGO1.

Article 1 bis : un feu lumineux sera apposé également au carrefour RN66 Route de Strée/rue Tige de Strée afin d'avertir les usagers de la route venant du centre de Vierset-Barse.

Article 2 : La signalisation sera placée conformément au Code de la Route par le responsable des travaux.

Article 3 : Les contrevenants à la présente ordonnance seront punis de peines de simple police.

Article 4 : La présente ordonnance sera affichée et publiée conformément à la loi.

Elle sera notifiée au Greffe des Tribunaux de Première Instance et de Police de Huy, à la Police locale (Z.P. Condroz), le TEC, la zone HEMECO et le CHRH.

Article 5 : Elle sera soumise à la ratification du Conseil communal lors de sa prochaine séance.

Modave, le 19 mai 2025.



Le Bourgmestre,
B. DAL MOLIN

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the official stamp and the printed name.

